



La construction modulaire et hors site,  
**PLUS QUE VOUS L'IMAGINEZ**

## CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE CONCURRENCE

<b>À FAIRE</b>	<b>A NE PAS FAIRE</b>
<p><b>Transmission d'informations</b></p> <p>Il est important de prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la <b>nature des informations</b> : la législation en vigueur ou en préparation ; l'interprétation des textes ou de la jurisprudence ;</li><li>• le <b>degré d'individualisation</b> : l'échange de données individualisées est interdit ; cependant, la constitution d'un système d'échange de données générales comprenant des données non nominatives est autorisée ;</li><li>• le <b>caractère actuel ou non</b> des données.</li></ul> <p><b>Organisation et tenue des réunions</b></p> <p>Un ordre du jour doit être préalablement établi.</p> <p>Si un sujet sensible apparaît, il doit pouvoir être retiré ou reformulé.</p> <p>Une feuille de présence doit systématiquement être signée par l'ensemble des participants.</p> <p>Aucune réunion de l'ACiM ne peut se tenir hors la présence d'un collaborateur permanent.</p> <p>En cas de doute sur la légalité d'une action ou d'une discussion, il convient de consulter le service Juridique de l'ACiM, ou celui de son entreprise ou un conseiller juridique externe.</p>	<p>Est considéré comme une <b>infraction grave</b> l'échange d'informations avec des concurrents (réels ou potentiels) ayant pour objet ou effet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'influencer les pratiques commerciales ou de les coordonner,</li><li>• de réduire la transparence du marché ou de lui donner une transparence artificielle.</li></ul> <p><b>Sont interdits</b> l'échange et la diffusion, même de manière verbale, de recommandations ou consignes en matière de prix tels que tarifs, différentiels de prix, barèmes de prix, remises, conditions commerciales, promotions... concernant individuellement des sociétés ou d'autres acteurs.</p> <p><b>Est interdite</b> l'élaboration de méthodes de calcul des coûts ou des structures de coûts.</p> <p><b>Est interdite</b> toute discussion sur une limitation de production, sur des volumes ou des capacités de production, sur des quotas, sur la segmentation des marchés ou de la clientèle.</p> <p><b>Est interdit</b> tout échange sur les prix d'achat (conditions, différences, changements, taux d'escompte ou politiques tarifaires sur les transports).</p> <p><b>Est interdite</b> toute consigne de boycott.</p>
<p>Ces mesures sont valables pour toutes les réunions organisées par l'ACiM. Les sujets interdits le sont pendant la durée des réunions, que les participants soient en séance ou non.</p>	